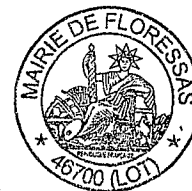


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de FLORESSAS
46700 FLORESSAS - LOT



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Septembre à 20 heures 30
Date de la convocation 08 Septembre 2009

ORDRE DU JOUR :

- Délibération motivant une demande de permis de construire**
- Délibération modificative des horaires du poste de la secrétaire de Mairie**
- Délibération permanente pour l'attribution d'heures complémentaires à la secrétaire de Mairie calculées et justifiées mensuellement**
- Délibérations pour travaux de salubrité des systèmes d'écoulement des eaux usées de la salle des fêtes**
- Délibération d'ouverture d'une enquête publique pour l'approbation de la carte communale**
- Délibération de choix du maître d'œuvre pour les travaux de cœur de village et réhabilitation du château, suite à ouverture des plis du 08 09 2009**
- Délibération d'intention de la mise en place d'un ossuaire au cimetière communal**
- Délibérations pour les travaux de nettoyage du château et de rénovation des cloches**
- Questions diverses**

L'an deux mille neuf et le quinze Septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas FROMENT, Maire.

Présents : Tous les Conseillers sauf Mr Alain DUTRANOIS et Mr Claude PUIBASSET
Madame Ginette EUDIER a été nommée secrétaire

Délibération motivant une demande de permis de construire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de permis de construire de Monsieur Fabrice FONTAINE au lieu-dit Pech Calvert parcelle D 860 partie b, commune de Floressas.

En application de l'article L111- 1-2 du Code de l'Urbanisme il convient d'appeler les services compétents sur le fait que cette construction permettrait à la Commune d'accueillir un jeune couple avec enfants et que cet emplacement ne porte pas atteinte à l'utilisation des espaces agricoles et naturels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de cette Commune s'est exprimé favorablement et appui à l'unanimité cette demande, tenant également compte du fait que le secteur se trouve desservi à proximité par les réseaux d'eau et d'électricité.

Délibération modificative des horaires du poste de la secrétaire de Mairie

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il préconise la modification des horaires de l'emploi de Rédacteur Principal à temps non complet pour assurer les fonctions du secrétariat de la Mairie de Floressas de 17 heures par semaine à 16 heures par semaine, à compter du 1^{er} Septembre 2009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 5 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions:

1 - La modification des horaires de l'emploi de Rédacteur Principal à temps non complet pour assurer les fonctions du secrétariat de la Mairie de Floressas de 17 heures par semaine à 16 heures par semaine à compter du 1^{er} Septembre 2009,

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois

Délibération permanente pour l'attribution d'heures complémentaires à la secrétaire de Mairie calculées et justifiées mensuellement

Monsieur le maire explique au conseil municipal que peuvent être effectuées occasionnellement pour les nécessités du service des heures complémentaires ou supplémentaires dans l'année et qu'il convient pour rémunérer ces heures de prendre une délibération de principe accordant le règlement des heures effectuées par le personnel titulaire en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 5 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions:

1 - D'autoriser Mr Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité du service public

2 - d'autoriser le règlement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées par le personnel communal lors de surcroît de travail

3 - un décompte sera fait chaque mois par l'autorité Municipale et transmis à la Perception lors du mandatement des salaires,

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibérations pour travaux de salubrité des systèmes d'écoulement des eaux usées de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de remettre en état et au normes le réseau d'écoulement des eaux usées de la salle des fêtes, devenu inopérant et laisnant dégager les odeurs.

Il conviendrait de réparer les raccordements aux cuves, et d'installer des regards et une ventilation efficace et conforme.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la décision d'engager des travaux de salubrité de ces systèmes d'écoulement, il décide de prévoir une somme de 15 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en route de ces travaux dans la limite de la somme énoncée.

Délibération d'ouverture d'une enquête publique pour l'approbation de la carte communale

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 124-1 et suivants et R 124-1 et suivants;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 07 Décembre 2001 décidant l'élaboration d'une carte communale sur le territoire de la commune.

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de carte communale a été élaboré et présente le contenu de ce projet.

APRES EN AVOIR ENTENDU L' EXPOSE DU MAIRE

Considérant que le projet de carte communale correspond aux objectifs que s'est fixé la Commune en ce qui concerne l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

1. donne un avis favorable au projet de carte communale tel qu'il lui a été présenté par le maire ;

2. donne un avis favorable à ce que ce projet de carte communale soit soumis à enquête publique dans les conditions définies par le code de l'urbanisme et sollicite auprès du Tribunal Administratif, l'ouverture de l'enquête publique réglementaire;

3. demande à monsieur le maire de mettre le présent dossier de carte communale à l'enquête publique conformément aux articles L 124-2 et R 124-6 du code de l'urbanisme.

4 autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Délibération de choix du maître d'œuvre pour les travaux de cœur de village et réhabilitation du château, suite a ouverture des plis du 08 09 2009

Vu le nouveau code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 08 Septembre 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :

MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Aménagement des espaces publics et diagnostique technique du château

ARCHITECTE : Gaëlle DUCHÊNE, Bigos, 46170 LHOSPITALET
Architecte du Patrimoine DPLG

Montant du marché : 24 428.30 €/ TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Délibération d'intention de la mise en place d'un ossuaire au cimetière communal

Selon la réponse ministérielle n°36687 publiée au Journal Officiel du 9 septembre 1991 (Assemblée Nationale):

« A la suite de la reprise par la commune, dans le délai de rotation imparti par l'article R.2223-5 du CGCT, d'une sépulture en terrain ordinaire ou d'une concession funéraire privative arrivée à échéance sans avoir été renouvelée (...), les restes exhumés doivent être déposés dans un ossuaire ».

Aussi Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la création d'un ossuaire dans le cimetière communal de Floressas.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne à l'unanimité, un avis favorable à la création d'un ossuaire dans le cimetière Communal de Floressas.

Délibérations pour les travaux de nettoyage du chateau et de rénovation des cloches

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les suites à donner à la réception des devis suivants :

- **Entreprise SARL Didier IZARD** l'un pour des travaux de nettoyage des colombines du château d'une part, l'autre pour des travaux d'aménagements de ses tours d'autre part,
- **Entreprise CESSAC** deux devis de travaux de réparations et d'équipements des cloches de l'église.

Le montant respectif des travaux s'élèverait à :

- concernant l'**entreprise SARL Didier IZARD**, 5 623.60 TTC le premier devis et 16 619.86 € TTC le second devis, soit un total de **22 243.46 € TTC**.
- concernant l'**entreprise CESSAC**, 5 980 TTC le premier devis et 2 511.60 € TTC le second devis, soit un total de **8 491.60 € TTC**.

Après avoir pris connaissance du contenu des dits devis et ayant pu comparer avec les offres d'autres artisans, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour l'exécution de ces travaux dans les termes des quatre devis présentés.

Questions diverses

☐ Monsieur le Maire présente la maquette de la publicité pour la mise en valeur de la salle des fêtes du château de Floressas, maquette élaborée par Mme Anne-Marie UYTENBROECK pour être distribuée sur un support papier, plébiscitée par l'assemblée, et qui est déjà également visible en ligne sur le site internet de la Commune.

☐ Suite à l'email reçu de la Mairie de Lacapelle-Cabanac présentant la rédaction d'une proposition de convention à instaurer entre l'Office de tourisme et chaque Commune du plateau, Monsieur le Maire lis cette proposition, et l'assemblée n'emet aucune objection particulière à cette première lecture.

Vu par nous, Nicolas FROMENT, Maire de la commune de FLORESSAS

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à FLORESSAS,

Le 22 Septembre 2009.

